

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160905_03

Séance du 5 septembre 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :
27 août 2016

Date d'affichage :
9 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Classement de la parcelle ZK 136
(chemin d'exploitation n°32) dans la voirie communale**

Considérant le déclassement de l'impasse du Processionnal par le conseil municipal par délibération de ce jour en vue de la construction de l'extension de la salle des sports,

Considérant l'achat du chemin d'exploitation n°32 (parcelle cadastrée ZK 136) auprès de l'Association foncière de Mignovillard,

Considérant le souhait de la Commune de Mignovillard de desservir les 2 maisons individuelles situées à proximité par une voie communale,

Considérant le projet d'extension au Nord du parking de la salle des sports, dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du bâtiment,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de classer la parcelle cadastrée ZK 136 (ancien chemin d'exploitation n°32) dans la voirie communale et de lui donner le nom de « rue du Processional » (cf. plan),
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE

